



CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE-HVE

La Haute Valeur Environnementale (HVE) est une reconnaissance officielle nationale de la performance environnementale des agriculteurs. Elle évalue les pratiques de production sur l'ensemble de l'exploitation et atteste de la réduction de la pression des pratiques sur l'environnement : air, climat, eau, sol, biodiversité, paysages, ... Basée sur une démarche volontaire, elle est accessible à l'ensemble des filières agricoles et se découpe en 3 niveaux de progression autour de 4 thématiques

De nombreux dispositifs encouragent le passage en HVE :

- octroi de points supplémentaires sur les dossiers d'aides aux investissements,
- réduction de la probabilité d'avoir un contrôle PAC,
- dispense possible du conseil annuel obligatoire phytosanitaire suite à la séparation du conseil et de la vente,
- la loi Egalim prévoit à partir du 1er janvier 2022, qu'il y ai 50% de produit durable ou sous signe d'origine ou de qualité dont HVE dans l'approvisionnement de la restauration collective,
- l'amendement du 30 mai 2018 de la loi Egalim prévoit d'ici 2030 une obligation de performance environnementale pour les produits Sous Signes Officiels de Qualité (AOC, IGP, ...),
- certains metteurs en marchés sont déjà demandeurs et valorisent mieux les produits certifiés HVE.

Pour vous accompagner dans votre démarche de reconnaissance HVE (n°3 de la certification environnementale) la Chambre d'Agriculture du Lot propose 2 modules, au choix et/ou complémentaires : une formation et une prestation individuelle.

Objectifs

- ☒ Comprendre la démarche et les différents niveaux de la Certification environnementale HVE
- ☒ Faire reconnaître vos pratiques comme respectueuses de l'environnement
- ☒ Faire valider le niveau 1 par la Chambre d'Agriculture (Etablissement de Systeme de Conseil Agricole)
- ☒ Savoir si votre exploitation peut prétendre à la certification HVE
- ☒ Avoir une parfaite connaissance de l'ensemble des éléments à maîtriser pour la HVE
- ☒ Évaluer la situation de votre exploitation vis à vis des 4 thèmes (Biodiversité, phytosanitaire, fertilisation, irrigation)
- ☒ Définir un plan d'actions pour pallier les non-conformités et connaître d'éventuels points à améliorer dans vos pratiques
- ☒ Suivre le plan d'actions avant la certification
- ☒ Être prêt le jour de l'audit* de certification HVE



✘ Être accompagné le jour des audits*

✘ Valoriser vos produits auprès des distributeurs et des consommateurs

✘ Favoriser le lien avec votre entourage : voisins, collectivités,

* *Audit réalisé par un organisme certificateur agréé (payant)*

Documents remis

✘ Certification de niveau 1 grâce à son agrément de Système de Conseil Agricole (SCA)

✘ Données nécessaires au bon déroulement de l'audit*, en réalisant un dossier complet de pré-audit

Modalités

✘ **Formation** : 2 jours - session en groupe - Pris en charge par le VIVEA

✘ **Accompagnement individuel** : 1 jour au sein de l'exploitation - Session individuelle - Payante

LES



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOT

- Vous informe sur le contenu de la certification afin que vous puissiez appréhender sereinement la certification

- Vous prépare à l'audit de certification HVE

Choisir les services de la Chambre d'Agriculture, c'est compter sur :

✘ Un engagement historique sur les enjeux agro-environnementaux

✘ Une prestation sur-mesure vous proposant un diagnostic et des préconisations détaillées

✘ Un organisme accrédité pour la certification du niveau 1 (Chambre d'Agriculture)

✘ Une prestation reconnue de qualité : Certification AFNOR

✘ Un accès à une expertise complémentaire de nos équipes : mobilisation des savoir-faire de la Chambre d'Agriculture pour vous accompagner dans vos projets



INFOS PRATIQUES

CONTACTEZ-NOUS, AU POLE ENVIRONNEMENT ET VÉGÉTAL DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE VOS CONSEILLERS SONT À VOTRE ÉCOUTE

TARIFS ET CONDITIONS DE VENTE SUR DEMANDE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOT Service Environnement et Végétal

430 avenue Jean Jaures

CS 60199 46004 Cahors

Tél. : 05 65 23 22 22

mail : environnement-vegetal@lot.chambagri.fr

<https://lot.chambre-agriculture.fr/>



Christelle LACOMBE

05 65 23 22 22 – 06 25 76 26 18

c.lacombe@lot.chambagri.fr



LA QUALITÉ DE NOS SERVICES EST CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION

